

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée : Mme AIMONE-CAT (Proc. Mme GERARD)

Secrétaire de séance : M. ROQUEBERT Joël

Ouverture de la séance à 19 Heures 35.

ORDRE DU JOUR

- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12/05/2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents.
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour :
 - Autorisation de signature d'une convention de servitude pour l'alimentation du Distributeur à Billets
 - Rénovation Cuisine 5 chemin du Pradet
 - Fixation du montant du loyer du logement 5 chemin du Pradet

1° - Transfert de propriété des radars pédagogiques posés par le SDEHG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDHEG, à l'issue de 40 mois correspondant à la durée moyenne d'amortissement des radars pédagogiques posés en 2018, doit procéder au transfert à titre gratuit de la propriété de ces radars à la commune. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à accepter ce transfert.

Transfert de propriété accepté à l'unanimité des membres présents.

2° - Rapport de la CLECT 2022 – Présentation

Monsieur le Maire présente le rapport pour l'année 2021 des charges transférées par les communes dans les délégations de compétence et le bilan « du reste à charge » positif ou négatif par rapport à la fiscalité perçue par la Communauté de Communes pour 2021.

3° - Convention de servitude pour alimentation électrique du DAB. Autorisation de signature.

Monsieur le Maire rappelle la décision d'installer un Distributeur Automatique de Billets. L'installation de ce local nécessite une alimentation électrique qui sera réalisée en souterrain par le SDEHG. Cette ligne traversera une partie de la parcelle B 1073, propriété de la Commune. Une convention de servitude doit être signée par le Maire et

Autorisation donnée à l'unanimité des membres présents.

4° - Fixation du montant du loyer du logement 5 chemin du Pradet

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des travaux importants de rénovation du logement 5 chemin du Pradet sont en cours. En conséquence, Monsieur le Maire propose de porter le montant du loyer à 550€.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

5° - Réfection des sanitaires extérieurs de l'Ecole Élémentaire. Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de l'appel d'offres lancé pour les travaux de rénovation des sanitaires extérieurs :

LOT 1 Réfection réseaux eaux usées – COMMINGES BATIMENT – 5 390.00€ HT

LOT 2 Démolitions/Gros Œuvre /Carrelage – COMMINGES BATIMENT –
17 669.81€ HT

LOT 3 Cloisons et doublages intérieurs – CCB – 16 190€ HT

LOT 4 Plomberie / Sanitaires – Entreprise ALIBERT – 14 217.98€ HT

LOT 5 Electricité – C2GELEC – 1 361€ HT

LOT 6 Peinture / Nettoyage de chantier – Entreprise LORENZI - 1 801€ HT

Délibération d'information.

6° - Terrassement et empierrement d'un terrain communal – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que des travaux de terrassement et d'empierrement sont nécessaires pour la remise en état de la clôture du terrain derrière l'Ecole. Un devis a été établi par l'Entreprise SEDEC pour un montant HT de 3 234.39€.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

7° - Contrats de territoire – Programmation 2022

Monsieur le Maire donne la liste des travaux qui seront subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 40%.

8° - Travaux jardin derrière le bâtiment Ecole

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une remise en état sur le jardin et les espaces verts des appartements communaux situés derrière l'Ecole qui ont été utilisés comme accès au chantier. L'Entreprise Pyrénées Paysages de Montsaunès a été contactée afin d'établir un devis. Le montant des travaux s'élève à 16 842.84€ HT.

Devis acceptés à l'unanimité des membres présents.

9° - Travaux de rénovation logement communal 5 chemin du Pradet

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer de rénovation de la cuisine du logement 5 chemin du Pradet. Les prestations nécessaires ne sont pas prévues dans les marchés à bons de commande. Monsieur le Maire précise qu'un devis a été demandé à l'Entreprise ERD de Eaunes. Les travaux s'élèveraient à la somme de 961€ HT.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents.

10° - Achat de défibrillateurs groupement de commandes AMF31

Monsieur le Maire propose de remplacer trois anciens défibrillateurs pour lesquels nous ne retrouvons plus de pièces de rechange. Il précise que l'on peut toujours bénéficier des tarifs du groupement de commande AMF31. Il propose de demander également la maintenance et la formation. Le coût total de ce matériel et des prestations supplémentaires s'élève à la somme de 3 530€ HT.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents.

11° - Demande d'installation d'un food truck

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Madame CAPIN qui sollicite un emplacement pour l'installation d'un food truck (crêpes et boissons) 1 fois par semaine. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Un rendez-vous sera pris pour fixer les conditions d'installation.

12 ° - Animations et divers

Il est donné lecture du calendrier des manifestations à venir.

Etablissement du planning de tenue du bureau de vote pour le scrutin du 19/06/2022.

Rapport est donné sur la réunion de la Commission Tourisme de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h20.

BOUSSENS, le 20 juin 2022

Le Maire,
Christian SANS

